

## **Fiche N°4 : Labellisation du service public de collecte des déchets ménagers (Label QualiTri & QualiPlus) : mise à disposition de fiches d'illustration des bonnes pratiques**

### **Qu'est-ce que la labellisation du service public de collecte des déchets ménagers ?**

Mis en place depuis 2007 par l'ADEME et Eco-Emballages, les labels QualiTri et QualiPlus incitent à améliorer les taux de collecte et de valorisation des déchets tout en évaluant l'impact environnemental du service de collecte.

Ces labels représentent une reconnaissance nationale de la qualité des services de collecte des déchets. Ils s'inscrivent dans les objectifs du Grenelle de l'environnement notamment dans celui de développer le recyclage matière et organique.

Un appel à candidature pour la 5<sup>ème</sup> campagne de labellisation du service public de collecte des déchets ménagers a eu lieu du 29 mars au 31 mai 2011.

276 candidatures ont été reçues sur l'ensemble des 4 éditions de labellisation (2007-2010).

177 collectivités ont reçu un label, soit près de 15 % des collectivités cibles (147 pour le label QualiTri et 30 pour le label QualiPlus).

### **Les labels QualiTri et QualiPlus : que couvrent-ils ?**

Ces labels visent à améliorer la qualité globale des services de collecte. Ils ont pour objectifs :

- La promotion de la démarche d'optimisation.
- Le renforcement de l'animation locale.
- La capitalisation d'expériences et le recueil de bonnes pratiques.

La labellisation est une démarche volontaire ouverte aux collectivités locales de plus de 10 000 habitants ayant la compétence "collecte". Il ne s'agit pas d'une certification conduite par une tierce partie. Les labels sont attribués pour 3 ans.

L'ensemble de la démarche, depuis la validation des critères jusqu'au choix des collectivités locales lauréates, est conduite par l'ADEME et par Eco-Emballages en partenariat avec un Comité national de labellisation composé d'Amorce, du Cercle National du Recyclage (CNR), de l'Association des Maires de France (AMF), de la Fédération nationale des Activités de Dépollutions et de l'Environnement (FNADE).

### **Quels sont les critères de sélection ?**

#### **Pour le label QualiTri :**



- **Service** : satisfaire les usagers par l'information (rapport annuel, communication de proximité...)
- **Economie** : connaître et maîtriser les coûts de gestion (étude des coûts, suivi des tournées...)
- **Environnement** : améliorer les performances et limiter les impacts (taux de valorisation des déchets, évaluation de la consommation de carburant, collecte des déchets dangereux...)

---

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

Relations presse ADEME – Ketchum Pleon :

Aurélie Chambon – 01 53 32 56 88 – [aurelie.chambon@ketchum.fr](mailto:aurelie.chambon@ketchum.fr)

Bastien Rousseau – 01 56 02 35 05 – [bastien.rousseau@ketchumpleon.fr](mailto:bastien.rousseau@ketchumpleon.fr)

- **Social** : améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel

### Pour le label QualiPlus, plus exigeant :



- **Renforcement des critères QualiTri** concernant le niveau de performance de la collecte, traduisant une maîtrise des leviers d'optimisation du service.
- **Introduction de nouveaux critères** : politique de réduction des émissions de CO2, mise en sécurité des opérations de collecte, politique d'achat éco-responsable...

### Fiches d'illustration des bonnes pratiques : pour qui & pour quoi faire ?



Il s'agit de fiches de présentation des critères de la labellisation. Elles doivent permettre :

- Pour tous, de bénéficier de la capitalisation d'expériences d'autres collectivités et d'y puiser des pistes d'amélioration de la qualité du service dans un grand nombre de domaines.
- Pour les futurs candidats aux labels, d'éclairer la lecture et la compréhension des critères par des exemples de pratiques de collectivités locales qui ont été labellisées.

Elles sont présentées par critère en suivant les 4 grands thèmes abordés dans la démarche de Labellisation (Services, Economie, Environnement et Social).

### Chaque fiche comporte :

- Une présentation du critère, de son objectif et de son intérêt.
- Des exemples de réalisation de collectivités (ou de leurs prestataires) ayant été labellisées.
- Des recommandations pratiques relatives à la mise en œuvre des actions citées par les critères.

### Des fiches plébiscitées

Mises en ligne pour la première fois en février 2009 puis mises à jour début 2010, elles ont été consultées près de 4 000 fois en moins d'un an ; un véritable plébiscite qui témoigne de leur utilité !

Elles sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante :

<http://www.ecoemballages.fr/collectivites-locales/des-reussites-a-partager/la-labellisation/>

www.ademe.fr

Relations presse ADEME – Ketchum Pleon :

Aurélie Chambon – 01 53 32 56 88 – [aurelie.chambon@ketchum.fr](mailto:aurelie.chambon@ketchum.fr)

Bastien Rousseau – 01 56 02 35 05 – [bastien.rousseau@ketchumpleon.fr](mailto:bastien.rousseau@ketchumpleon.fr)